

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 004-3674/18/BM

■ Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée - Approbation d'un avenant au bail pour la "Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité" relatif à une réduction des surfaces occupées au sein du bâtiment Henri Poincaré MET 18/6857/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée gère un parc immobilier loué à un panel d'entreprises, d'associations, de laboratoires et de structures d'aide à l'innovation publics et privés.

A ce titre, il loue depuis le premier novembre 2011 à la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, 440 m² de surfaces de bureaux afin d'y développer le Centre de Synthèse et d'Analyse sur la Biodiversité (CESAB) au sein du bâtiment Henri Poincaré.

Ce Centre de ressources de portée internationale a été spécialement conçu pour résoudre des problèmes environnementaux et sociétaux dits « complexes » en fournissant l'expertise nécessaire pour aider les chercheurs à rassembler, synthétiser et analyser des jeux de données scientifiques interdisciplinaires.

Après six années de fonctionnement, la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, par la baisse de ses dotations, est contrainte de réduire le fonctionnement de son centre de synthèse et a fait la demande auprès du Technopôle de l'Arbois de réduire la surface occupée au sein du bâtiment Henri Poincaré à 198 m².

L'article 3 du bail engageant le preneur stipule que ce dernier « aura la faculté de donner congé à l'expiration de chaque triennale en avisant le bailleur au plus tard six mois avant l'expiration de la période en cours ». Or la prochaine période est en novembre 2020.

Cette échéance n'est pas adaptée aux besoins du preneur.

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 19 Juin 2018

Pour permettre le maintien de cette unité sur le territoire technopolitain, il est proposé d'accepter une réduction des surfaces hors des périodes contractuelles prévues.

Le bail d'origine gardera la même portée juridique, notamment quant à son terme et son prix au M². Pour mémoire, le terme du contrat est prévu au 15 novembre 2020. Le prix de location HC/HT et hors indexation est de 160€ m².

L'espace ainsi libéré pourra être loué dans des délais raisonnables à divers prospects, le parc locatif de la ZAC étant complet à 90 %

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 mai 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il appartient au Bureau de la Métropole d'accepter toute modification sur les baux actuellement en cours du Technopôle Arbois-Méditerranée depuis la fin de l'exercice des compétences du Syndicat Mixte de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé un avenant au bail, à conclure avec le locataire « Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité », pour une modification des surfaces louées passant de 440 m² à 198 m².

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer le bail et tous les documents y afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 19 Juin 2018